

François Bédard, consultant, ARK

Véronique Gilbert, directrice adjointe, Territoire et environnement, ARK

Roch Gaudreau, directeur, Développement et contrôle de l'activité minière, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

Céline Létourneau, conseillère en affaires autochtones, MERN

OBSERVATEUR :

Marc-Antoine Giroux, gestionnaire, Analyses, relations régionales et affaires autochtones, Environnement et Changement climatique Canada

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 172^e réunion du CCEK débute à 9 h, le 26 mai 2022. Le président ouvre la réunion et invite les membres à suggérer des modifications à l'ordre du jour. Des modifications sont apportées et la 172^e réunion se déroule selon l'ordre du jour présenté en annexe.

2. Adoption du procès-verbal de la 171^e réunion

Les membres passent en revue leurs commentaires sur le procès-verbal de la 171^e réunion. Le procès-verbal est adopté après modifications.

3. Administration

a) Budget

Les membres sont informés que le sous-comité administratif élabore actuellement un protocole visant à simplifier la gestion financière interne du CCEK. Par la suite, le rapport des dépenses pour la période allant de mars 2022 à avril 2022 est examiné. Les membres sont également informés que le financement pour l'exercice 2022-2023 a été reçu le 14 mai 2022. Ces derniers expriment leur satisfaction pour le traitement rapide de la demande de financement du CCEK par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

b) Secrétariat

L'état d'avancement des travaux concernant les archives du CCEK fait l'objet de discussion.

c) Membres

Les membres sont informés que M^{me} Lucy Kumarluk, nommée par l'ARK, a démissionné le 24 mars 2022.

d) Dossiers actifs depuis la 171^e réunion et correspondance

Les membres examinent le tableau présentant l'état d'avancement des dossiers du CCEK depuis la dernière réunion. Par ailleurs, une section décrivant la correspondance du Comité pour cette période a été ajoutée au tableau aux fins d'examen par les membres.

e) Site Web

Les membres sont informés que la version inuktitute du site Web a été finalisée et que des options pour l'élaboration d'un système d'archivage en ligne sécurisé sont actuellement en développement.

f) Rapport annuel 2021-2022

Les membres adoptent la version bilingue du rapport annuel 2021-2022, laquelle sera soumise à l'Assemblée nationale ultérieurement.

4. Évaluations environnementales au Nunavik

a) Présentation sur le projet de Tamaani Internet

M. Dan Pellerin, chef de projet à l'ARK, fait une présentation sur les phases 5 à 7 du projet de Tamaani Internet. Il est accompagné de M. Robert Hellstrom, président de RJHPPM Services Inc., la firme chargée d'aider à la gestion du projet. M. Pellerin résume d'abord le contexte du projet et décrit son objectif qui est d'améliorer la capacité de la bande passante et des services Internet au Nunavik. L'objectif sera atteint par la création d'un réseau de câbles à fibres optiques sous-marins de l'est de l'Arctique et par l'installation d'un câble à fibres optiques entre Kawawachikamach et Kuujuaq. Ces installations permettront de faire la transition d'une connexion Internet satellitaire à une connexion Internet par fibres optiques dans les communautés. M. Pellerin décrit ensuite le relevé marin réalisé en 2019 entre Chisasibi et Baie-Déception afin de déterminer un trajet convenable pour l'installation des câbles à fibres optiques sous-marins. Il mentionne ensuite les divers permis et autorisations environnementales nécessaires pour la portion sous-marine du projet dans l'est de l'Arctique. À ce jour, les communautés de Kuujuaaraapik, d'Umiujaq, d'Inukjuak et de Puvirnituk ont été reliées au réseau.

Il est prévu que le réseau de câbles à fibres optiques sous-marins de l'est de l'Arctique s'étende de Puvirnituk à Salluit et qu'un câble à fibres optiques terrestre relie Baie-Déception à Kangiqsujuaq. Cette phase reste à être autorisée et devrait commencer en 2023. Le relevé marin de la portion de la baie d'Ungava visant à déterminer le trajet du câble à fibres optiques entre Kangiqsujuaq et Kangiqsualujuaq est prévu pour l'été 2022.

Le projet prévoit également l'installation d'un câble à fibres optiques terrestre entre Kawawachikamach et Kuujuaq et, à ce jour, le relevé pour le trajet a été effectué. Toutefois, certains éléments de ce volet du projet font actuellement l'objet d'un examen. Une fois que les deux volets de cette phase du projet seront achevés, les connexions résidentielles et commerciales seront établies. La présentation se conclut par une description du calendrier des consultations des communautés et des prochaines étapes du projet.

b) Mise à jour sur le rapport concernant l'étude sur la prise en compte des impacts sociaux

L'analyste de la législation environnementale résume l'état d'avancement de la révision du rapport concernant l'étude sur la prise en compte des impacts sociaux.

- c) Loi sur l'évaluation d'impact fédérale

L'analyste en environnement présente un aperçu du rapport rédigé par le groupe de travail sur la mise en œuvre de la Loi sur l'évaluation d'impact au Nunavik.

5. Législation fédérale et provinciale en matière d'environnement

- a) Projet de règlement omnibus qui modifiera diverses dispositions réglementaires concernant la protection de l'environnement, MELCC

L'analyste de la législation environnementale présente un aperçu des faits les plus récents concernant le projet de règlement omnibus qui modifiera diverses dispositions réglementaires concernant la protection de l'environnement du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Les membres sont informés que le CCEK collabore actuellement avec l'ARK à ce dossier et prévoit soumettre des commentaires sur les modifications proposées.

Action

- **Une fois que les commentaires de l'ARK auront été reçus, finaliser le document de consultation et le soumettre au MELCC.**

6. Gestion des matières dangereuses et résiduelles

- a) Mise à jour sur le projet de nettoyage des stations radars de la Ligne Mid-Canada

L'analyste en environnement présente un aperçu des développements les plus récents concernant le projet de nettoyage des stations radars de la Ligne Mid-Canada. Les membres sont informés que le MELCC a l'intention de réaliser un projet pilote pour sept des stations radars de la Ligne Mid-Canada qui servira de guide pour les prochains travaux de nettoyage. La proposition de projet pilote fait l'objet d'une évaluation par la Commission de la qualité de l'environnement Kativik et le Comité d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Par ailleurs, l'entente de financement entre le MELCC et le gouvernement fédéral fait actuellement l'objet d'un examen par un comité intergouvernemental et un plan d'action est en cours d'élaboration avec des intervenants régionaux.

- b) Projet de plan d'action concernant les sols contaminés 2022-2027 et projet de règlement sur les redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés, MELCC

L'analyste en environnement présente un aperçu du projet de plan d'action concernant les sols contaminés 2022-2027 et du projet de règlement sur les redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés du MELCC. Par la suite, les membres sont informés que le MELCC a prévu une séance d'information pour présenter le plan d'action ainsi que le projet de règlement le 26 mai 2022. Or, les membres n'ont pas été informés directement de la tenue de la séance d'information et expriment leur mécontentement à cet effet.

- c) Projet de règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles et projet de règlement visant l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien financier d'un système de consigne de certains contenants, MELCC

L'analyste en environnement présente un résumé de la réunion tenue entre des représentants de l'ARK et d'Éco Entreprises Québec le 7 avril 2022. La réunion avait pour objectif d'entamer les discussions concernant une entente-cadre pour un programme de collecte sélective adapté au Nunavik.

7. Changements climatiques

- a) Projet de portrait climatique régional du climat de référence et du climat futur en appui à l'analyse des impacts et de l'adaptation aux changements climatiques dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, le nord de l'Abitibi-Témiscamingue et le Nunavik

L'analyste de la législation environnementale présente un résumé d'une réunion qui a eu lieu avec des représentants du ministère des Transports du Québec (MTQ) les 5 et 7 avril 2022. La réunion avait pour but de présenter le projet de portrait climatique régional du climat de référence et du climat futur en appui à l'analyse des impacts et de l'adaptation aux changements climatiques dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, le nord de l'Abitibi-Témiscamingue et le Nunavik. Le portrait climatique régional du MTQ vise à améliorer l'ensemble des connaissances actuelles sur les effets des changements climatiques sur la planification, la construction et l'entretien des infrastructures de transport et à assurer le développement durable du territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, du nord de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nunavik. Les membres sont informés que le MTQ prépare un rapport sur les résultats de ce projet et que le CCEK en recevra un exemplaire une fois qu'il sera publié.

8. Divers

- a) Présentation de l'Autorité régionale de recherche du Nunavik

M^{me} Aleashia Siasie, directrice de l'Autorité régionale de recherche du Nunavik, fait une présentation sur le plan intégré pour la gestion de la recherche au Nunavik de son organisme. Elle est accompagnée de M^{me} Camille Fréchette de la Société Makivik ainsi que de M^{me} Kaitlin Breton-Honeyman et de M^{me} Agata Durkalec du Polynya Consulting Group. Elle commence par décrire la situation actuelle concernant la recherche et sa gestion au Nunavik. Elle explique que les activités accrues de recherche dans la région manquent de surveillance et que c'est la raison pour laquelle l'Autorité régionale de recherche du Nunavik a été créée. Celle-ci est dirigée par un comité directeur composé de représentants de divers organismes de la région. Le fonctionnement de son secrétariat relève de la Société Makivik. Il est ensuite question de la situation actuelle de la gestion de la recherche au Nunavik et de l'élaboration d'un plan de mise en œuvre intégré pour l'établissement et le fonctionnement d'un organisme régional de gestion de la recherche, dont les principes sous-jacents favorisent l'autodétermination des Inuits du Nunavik. M^{me} Siasie présente ensuite les objectifs, la structure organisationnelle et le processus de surveillance de l'Autorité régionale de recherche du Nunavik. Elle explique que celle-ci vise à fournir du soutien aux communautés pour leurs besoins en matière de recherche, de gestion et de communication de renseignements ainsi que pour la détermination de priorités de recherche. En conclusion, elle décrit les prochaines étapes vers la création de l'Autorité régionale de recherche du Nunavik.

b) Chronique verte dans le magazine *Taqralik*

Il est décidé que le prochain article de la chronique verte dans le magazine *Taqralik* présentera le projet pilote de recyclage de métal à Kangirsuk.

c) Qualité de l'eau potable au Nunavik

Les membres discutent de la situation actuelle concernant la gestion des systèmes et des infrastructures de livraison d'eau potable dans les communautés du Nunavik. Il est décidé que le CCEK demandera de plus amples renseignements afin de clarifier la situation globale actuelle et le rôle du CCEK dans ce dossier.

9. Dates et lieux des 173^e, 174^e et 175^e réunions

Il est décidé que la 173^e réunion aura lieu les 4 et 5 octobre 2022 à Salluit et que la 174^e réunion aura lieu les 14 et 15 décembre 2022 à Kuujuaq. La date et le lieu de la 175^e réunion seront décidés à une date ultérieure.

10. Occupation et aménagement du territoire

a) Rencontre avec l'Administration régionale Kativik

M^{me} Émilie Dalpé-Turcotte, aménagiste à l'ARK, fait une présentation sur le projet de règlement d'urbanisme durable du territoire de la région Kativik. Elle est accompagnée d'un consultant, M. François Bédard, et de M^{me} Véronique Gilbert de l'ARK. M^{me} Dalpé-Turcotte fait d'abord un survol de la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik et de l'approche méthodologique adoptée pour élaborer le projet de règlement. Elle décrit ensuite sommairement le projet de règlement d'urbanisme durable. Elle explique que celui-ci ne s'appliquerait pas aux villages nordiques ni aux terres des catégories IA et IB des Cris et IB-N des Naskapis. Le projet de loi ne portera pas atteinte aux droits de chasse, de pêche et de piégeage reconnus dans la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Ses dispositions administratives assureront l'aménagement durable du territoire et établiront un système de conformité à l'intention des développeurs, assorti de pratiques de surveillance accrue et de mesures d'application. M^{me} Dalpé-Turcotte décrit ensuite les dispositions concernant l'urbanisme et le développement durable dans la région Kativik. Elle explique que le projet de règlement établit un système permettant de différencier les aires ayant des indices de contraintes élevés et faibles et les utilisations permises dans chacune de ces aires. Les fiches de mise en œuvre sont divisées en quatre sections et comprennent la description des objectifs du projet, les utilisations autorisées, les critères d'évaluation et les pièces justificatives requises. Dans le cas où un projet est prévu dans une aire ayant un indice de contrainte faible, la fiche de mise en œuvre n'exigera qu'une description des utilisations autorisées et la production des pièces justificatives. Il est également expliqué que, en vertu du projet de règlement, les demandes de permis devront inclure les documents requis en fonction du développement durable de l'aire en question, de ses contraintes naturelles et du type d'activités qui y seront réalisées. Des frais seront aussi exigés pour chaque demande. M^{me} Dalpé-Turcotte décrit ensuite le processus de demande de permis et d'examen des demandes ainsi que les dispositions d'application concernant la protection du patrimoine naturel, la construction de réservoirs de carburant et les constructions et utilisations dérogatoires. Elle explique aussi la manière dont les dispositions d'application sont assorties de définitions propres au règlement et d'amendes. La présentation se termine par une description des retombées prévues à la suite de l'adoption du règlement et du contrôle accru qu'aura l'ARK sur l'utilisation des terres dans la région.

Après la présentation, une discussion a lieu sur l'adoption du règlement et les retombées prévues suivant sa mise en œuvre.

b) Plan de mise en valeur du territoire public 2022-2026 du gouvernement du Québec

Les membres sont informés que le MERN a récemment adopté une nouvelle stratégie pour son Plan de mise en valeur du territoire public. Cette nouvelle approche prévoit une mise en œuvre par étape du Plan comprenant une série de consultations tous les cinq ans. Cependant, en raison des conditions prévues dans la CBJNQ, il n'est pas clair que le Plan s'appliquera au Nunavik. Les membres discutent de la possibilité d'examiner cette question avec des intervenants régionaux afin de déterminer des pistes d'action possibles.

11. Activités minières

- a) Projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission, MERN

M. Roch Gaudreau, directeur du développement et du contrôle de l'activité minière au MERN, fait une présentation sur le projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission. Il est accompagné de M^{me} Céline Létourneau, conseillère en affaires autochtones au MERN. M. Gaudreau donne d'abord un aperçu du cadre dans lequel s'inscrit la modification proposée à la Loi sur les mines concernant les autorisations ministérielles et les activités d'exploration minière dans le contexte des communautés autochtones. Le but du système d'autorisation proposé est d'établir une série de mesures de contrôle pour certains travaux d'exploration, d'assurer de meilleures pratiques de surveillance et de transparence, de favoriser une meilleure prise en compte de l'environnement et de créer un climat favorable pour le dialogue avec les communautés autochtones. M. Gaudreau décrit ensuite les modifications proposées dans le cadre du projet de loi n° 102 et les effets qu'auront ces modifications sur la Loi sur les mines actuelle. Il explique que, en plus d'un système d'autorisations ministérielles, les modifications prévoiront des garanties financières pour la réhabilitation des sites, une liste des travaux d'exploration nécessitant une autorisation et les conditions de son renouvellement, les pouvoirs du gouvernement ainsi qu'un système de mesures réglementaires pour les infractions. Il décrit les travaux d'exploration les plus courants et leur fréquence moyenne dans les zones faisant l'objet de claims miniers actifs et fait une comparaison avec d'autres provinces. Il termine sa présentation en présentant les résultats prévus et les améliorations qu'apportera le projet de loi n° 102 sur la législation minière actuelle.

Après la présentation, une discussion a lieu sur le traitement des infrastructures découlant des travaux d'exploration, les mesures de surveillance, les peines, les permis et le calendrier de mise en œuvre.

- b) Projet de règlement visant une modification de la norme sur le nickel dans l'air ambiant, MERN

Les membres sont informés que le projet de règlement visant une modification de la norme sur le nickel dans l'air ambiant du MERN a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 13 avril 2022. Il n'est pas clair toutefois si les recommandations du CCEK sur le projet de règlement ont été prises en considération.

Action

- Inviter à une prochaine réunion des représentants de Glencore et de Canadian Royalties à faire une présentation sur les conséquences de ce nouveau règlement.



Benjamin Patenaude
Secrétaire exécutif
Le 5 octobre 2022

Annexe – Ordre du jour de la 172^e réunion

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal de la 171^e réunion

3. Administration

- a) Budget
- b) Secrétariat
- c) Membres
- d) Dossiers actifs depuis la 171^e réunion et correspondance
- e) Site Web
- f) Rapport annuel 2021-2022

4. Évaluations environnementales au Nunavik

- a) Présentation sur le projet de Tamaani Internet
- b) Mise à jour sur le rapport concernant l'étude sur la prise en compte des impacts sociaux
- c) Loi sur l'évaluation d'impact fédérale

5. Législation fédérale et provinciale en matière d'environnement

- a) Projet de règlement omnibus qui modifiera diverses dispositions réglementaires concernant la protection de l'environnement, MELCC

6. Gestion des matières dangereuses et résiduelles

- a) Mise à jour sur le projet de nettoyage des stations radars de la Ligne Mid-Canada
- b) Projet de plan d'action concernant les sols contaminés 2022-2027 et projet de règlement sur les redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés, MELCC
- c) Projet de règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles et projet de règlement visant l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien financier d'un système de consigne de certains contenants, MELCC

7. Changements climatiques

- a) Projet de portrait climatique régional du climat de référence et du climat futur en appui à l'analyse des impacts et de l'adaptation aux changements climatiques dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, le nord de l'Abitibi-Témiscamingue et le Nunavik

8. Divers

- a) Présentation de l'Autorité régionale de recherche du Nunavik
- b) Chronique verte dans le magazine *Taqralik*
- c) Qualité de l'eau potable au Nunavik

9. Dates et lieux des 173^e, 174^e et 175^e réunions

10. Occupation et aménagement du territoire

- a) Rencontre avec l'Administration régionale Kativik
- b) Plan de mise en valeur du territoire public 2022-2026 du gouvernement du Québec

11. Activités minières

- a) Projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission, MERN
- b) Projet de règlement visant une modification de la norme sur le nickel dans l'air ambiant, MERN